



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 20 novembre 2023 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de lotissement, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre que la profondeur moyenne minimale des lots 6 500 425, 6 500 427 du cadastre du Québec, des lots connus sous peu sous les numéros 6 592 537 et 6 592 539 ainsi que les terrains 5, 6, 7, 8, 9 et 10 situés sur le lot 6 500 430, tous situés sur le boulevard Louis-Joseph-Papineau, soient d'une profondeur moyenne minimale de 32 mètres alors que le règlement de lotissement en vigueur exige 35 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 3 novembre 2023.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA